

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
Date d'affichage : 23 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, M CALLIOT, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAINE, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOVAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M CHOLET pouvoir à M FAUDIERE, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2026-2-001 : Tarifs publics 2026

M DALLET indique à l'assemblée que sur proposition de la Commission Finances réunie le 09 décembre dernier, les tarifs publics 2026 avaient été fixés par délibération n°2025-2-071 du 18 décembre 2025. Seulement, une erreur matérielle a été commise puisque les tarifs du camping et de la location des courts de tennis ne figurent pas dans cette délibération.

En conséquence, il vous est proposé de redélibérer selon les mêmes orientations, à savoir pas de changement par rapport à 2025 sauf l'abonnement journal pour prendre en compte l'augmentation du tarif du timbre et la suppression du tarif des pièges à papillons et des phéromones :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs publics tels que présentés qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, à savoir :

<u>LOCATIONS DE SALLES</u>			
<u>Salle des Fêtes</u>	<u>1 jour (Conférence, AG, spectacle...) SANS CUISINE</u>	<u>Cuisine</u>	<u>Forfait week-end (Spectacle, buffet, mariage, anniversaire...) AVEC CUISINE</u>
Particuliers de la Commune			
Associations communales (au-delà de 3 manifestations par an)	125 €	50 €	350 €
Particuliers et associations hors commune	250 €	100 €	700 €
Associations communales (dans la limite de 3 manifestations par an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit

PHOTOCOPIES

	<u>Public</u>	<u>Associations de Fréhel</u>
Format A4	0,15 €	0,15 €
Format A3	0,40 €	0,20 €
Format A4 – Couleur	0,60 €	0,30 €
Format A3 – Couleur	0,75 €	0,40 €

<u>ABONNEMENT JOURNAL</u>		
Abonnement annuel		80,00 €
<u>CHENILLES PROCESSIONNAIRES</u>		
Nichoirs à mésanges		25,70 €

<u>DROITS DE PLACE</u>		
Marchés - Fréhel / Sables d'Or	Abonnés	Occasionnel
	(au mètre linéaire)	(au mètre linéaire)
Bourg	1,40 € + 2,40 € EDF/marché	1,80 € + 2,40 € EDF/marché
Sables d'Or et Vieux Bourg	2,50 € + 2,40 € EDF/marché	3,10 € + 2,40 € EDF/marché
Food Truck -	Hors saison	Saison (Juillet / Août)
Sur parvis de l'Eglise - Hors marchés Une fois par semaine maximum	55 € + 15 € EDF/ mois	110 € + 15 € EDF/ mois
Extérieur	-	-
Brocanteurs antiquaires	7,00 € / ml / exposant + 3,00 € EDF	
<u>OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL</u>		
Par m ² sur l'ensemble du territoire communal		28,00 €
<u>MINIBUS</u>		
Ticket (aller/retour)		2,00 €

<u>FACTURATION DE TRAVAUX POUR DES TIERS</u>		
A l'heure réelle effectuée		28,00 €

<u>CIMETIERE</u>			
	Concession par emplacement (2m²)	Columbarium	Cavurne
Forfait 15 ans		375,00 €	
Forfait 30 ans	150,00 €	750,00 €	150,00 €
Forfait 50 ans	200,00 €		200,00 €

<u>MEDIATHEQUE</u>		
Impression la page (écriture normale) - A4		0,15 €
Impression la page couleur - A4		0,60 €
Impression papier couleur- A4		0,40 €
Impression papier photo		3,00 €
Demandeurs d'emploi (sur présentation de justificatifs)		Gratuit

<u>ANIMATIONS</u>		
Manèges	Marionnettes	Cirques
35,00 € / jour	Gratuit	70,00 €/jour

TARIF CAMPING MUNICIPAL DU PONT DE L'ETANG / jour

PERIODE	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Avril, octobre et novembre
Personne de plus de 7 ans	4,85 €	3,60 €
Enfant de 4 à 7 ans	2,10 €	1,60 €
Caravane ou tente	3,45 €	2,60 €
Voiture	3,05 €	2,20 €
Bateau	1,70 €	1,30 €
Deux roues, tricycles, quadricycles à moteur	1,70 €	0,95 €
Camping-car, van, fourgon aménagé ou non, voiture avec tente sur le toit	6,80 €	5,25 €
Electricité	3,45 €	3,45 €
Chien	1,25 €	0,85 €
Voiture visiteur	2,35 €	1,80 €
Garage mort	13,15 €	9,80 €

COURT DE TENNIS

Location horaire	10,00 €
Location horaire membres association de tennis de septembre à juin	gratuit

Dit que la délibération n°2025-2-071 du 18 décembre 2025 concernant les tarifs publics 2026 est rapportée,
 Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.



Le Maire,
 Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

 Caroline MARTIN

Pour extrait conforme,
 Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 30 janvier 2026

Le Maire,

 Michèle MOISAN